

Séance du 3 septembre 2013

L'an deux mil treize le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation qui leur a été adressée le 28/08/2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Henri PALLANCHE pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

1. Modification statuts Les Cheires
2. Place Maismac
 - a. Aménagement
 - b. Sanitaires
3. Grange Place de la Bareyre
4. Point téléphone
5. Décisions modificatives budget commune
6. Occupation domaine public activités commerciales
7. Centre de gestion
8. EPF- SMAF / Adhésions
9. Actualisation zonage assainissement
10. Régies temporaires
11. FIC 2014
12. Ancien matériel
13. Participation piscine
14. Questions diverses

Présents : Denis FOURNIER, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Colette CHALAPHY, Laurent FERRERI, Annie GUITTARD, Laurence LANDILLON, Emma RAGO, Marc VANDAME

Absent représenté : Laurent VIALETTE donne pouvoir à Denis FOURNIER

Absents non représentés : Nicolas GAILLOT, Isabelle PAULON, Laurent PEROCHON,

Le conseil approuve la modification de l'ordre du jour comme suit : ajout des points n° 11 «FIC 2014», n°12 « Ancien matériel » et n°13 « Participation piscine».

Marc VANDAME est nommé secrétaire de séance et l'ordre du jour est abord :

1. Communauté de Communes Les Cheires/ Modification des statuts

M. le Maire donne lecture de la proposition de modification des statuts de la communauté de communes, suite au conseil communautaire du 17/06/2013.

Conformément aux articles L 5214-1 et L5214-16 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Les Cheires a pour objet le développement et l'aménagement des communes adhérentes dans le cadre du projet de territoire élaboré autour de 2 piliers : l'économique et le social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (par 11 voix contre et 1 abstention) rejette la modification des statuts de la Communauté de Communes Les Cheires telle que présentée.

2. Place Maismac :

M. le Maire rappelle au conseil les projets d'aménagement de la place Maismac et d'installation d'un bloc modulaire de sanitaires. Monsieur le Maire rappelle l'inscription de ces travaux au Budget Primitif Commune 2013 section investissement opération 182 et 208.

Suite à la consultation, les travaux d'aménagement de la place Maismac sont confiés à l'entreprise RENON pour un montant total de : 39 784,95 € H.T. soit 47 582,80 € TTC.

La Société OCEBLOC sise à Veyre Monton est retenue pour l'installation d'un bloc modulaire de sanitaires pour un montant de 11 000,00 € H.T.

3. Acquisition grange Place de la Bareyre (parcelle section I n°861)

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée Section I N° 861 e n nature de grange en état de démolition, sise place de la Bareyre à Saint-Sandoux, appartenant à l'indivision CLOCHETTTE/LAIR, d'une superficie de 30 m² pour un montant de : 900,00 €, conformément à l'estimation du Service des Domaines avec une marge de négociation de 10%.
- Autorise Monsieur le Maire à confier la négociation de la vente à Maître GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement de stationnement sur la place de la Bareyre.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif Commune 2013 section investissement article 2115 opération 130.

4. Point téléphone :

Le dossier reste à l'étude, il conviendrait de prévoir d'autres lignes pour les appels d'urgence dans certains bâtiments communaux recevant du public.

5. Décisions modificatives :

a) Décision modificative n°3 Budget Commune 2013 / Virements de crédits

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2013 pour réalisation des programmes suivants :

- Aménagement de sanitaires place Maismac
- Travaux murs cimetière

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

➤ Crédits à ouvrir :	
- Opération 208 / Compte 2313 :	+ 15 000,00 €
- Opération 222/ Compte 2313:	+ 7 000,00 €
	+ 22 000,00 €
➤ Crédits à réduire :	
- Opération 179 / Compte 2313 :	- 22 000,00 €

b) Décision modificative n°4 Budget Commune 2013 / Virements de crédits

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2013 pour règlement de la facture de remise en état des conduites d'eau pour alimentation des fontaines. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires.

➤ Crédits à ouvrir :	
- Opération 220 / Compte 2315 :	+ 1 580,00 €
➤ Crédits à réduire :	
- Opération 165 / Compte 2313	- 1 580,00 €

6. Convention d'occupation temporaire domaine public / Vente au déballage

M. le Maire fait part au conseil d'une demande de vente au déballage sur un emplacement communal. Il convient de délibérer pour réglementer la vente au déballage sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour l'occupation du domaine public place Maismac pour des activités commerciales ponctuelles de vente au déballage avec pour date d'effet celle de la présente réunion.
- Mandate Monsieur le Maire pour établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le demandeur.
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'une vente au déballage à 5,00 € par jour de présence, payable à terme échu, par émission d'un titre de recettes.

7. Centre de gestion :

➤ Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats le concernant .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- ✓ d'accepter la proposition suivante :
 - Pour les agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL : risques garantis : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, paternité, maternité, adoption.
 - Aux conditions suivantes : remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80%.
 - Taux : 6 ,85% pour une franchise de 10 jours d'arrêt pour la maladie ordinaire uniquement
 - Pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et les agents non-titulaires : risques garantis : accident de service, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoptio, maladie ordinaire.
 - Taux : 1,20% pour une franchise de 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire uniquement
- ✓ Autorise le maire à signer els conventions en résultant

➤ SOFCAP-SOFAH Convention tripartite de prélèvement

M. le Maire informe le conseil que, dans le cadre du contrat groupe souscrit par le centre de gestion relatif à l'assurance du personnel communal, il convient de prévoir la mise en place d'un prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives aux cotisations d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés Mandate M. le Maire pour signer une convention tripartite de prélèvement entre la commune de Saint-Sandoux, SOFCAP le créancier et le comptable de la trésorerie de Saint-Amant-Tallende

8. EPF SMAF / Adhésions communes et communautés d'agglomération

M. le Maire expose :

Les communes de :

- BESSE (Cantal) par délibération en date du 8 mars 2013,
- TERNANT LES EAUX (Puy-de-Dôme) par délibération en date du 3 avril 2013
- SAINT LEON (Allier) par délibération en date du 3 mai 2013
- LE VIGEAN (Cantal) par délibération en date du 24 mai 2013,
- BEAUZAC (Haute Loire) par délibération en date du 7 juin 2013
- ALLEGRE (Haute Loire) par délibération en date du 7 juin 2013
- LIEUTADES (Cantal) par délibération en date du 27 juin 2013

La communauté d'agglomération de :

VICHY VAL D'ALLIER (Allier) composée des communes de Abrest, Bellerive-sur Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creusier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Le Vernet, Vichy, par délibération en date du 4 avril 2013,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF.

Le conseil d'administration dans ses délibérations en date des 22 mai, 20 juin et 4 juillet, 2013 a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 4 juillet 2013 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, donne son accord aux adhésions précitées.

9. Actualisation zonage assainissement

M. le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée pour une mise à jour de l'étude de zonage assainissement en cohérence avec le PLU.

10. Tarifs régie temporaire repas alambic de novembre 2013:

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'organisation du « repas alambic » par la municipalité courant novembre au centre culturel, il s'avère nécessaire de créer une régie temporaire et d'en fixer les tarifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents fixe les tarifs dudit repas comme suit :

- Repas adulte : 15,00 € (vin compris)
- Repas enfant : 7,50 € (-12 ans)

Des saucissons cuits dans le marc de l'alambic seront disponibles sur commande au tarif suivant :

- Saucisson : 5,00 € pièce

Les recettes (chèques ou espèces) seront encaissées selon le mode de recouvrement suivant : Journal à souche P1 RZ.

11. Régie de recette temporaire vente ancien mobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 08/09/2008 relative à la création d'une régie de recette temporaire pour vente de mobilier de l'ancienne école et de caisses à pommes.

Il convient de réactualiser cette délibération. Une régie temporaire de recette sera instituée à compter du 04/09/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de fixer les tarifs de ladite régie comme suit :

- petite table individuelle avec une chaise : 20,00 € pièce
- table double avec siège intégré : 50,00 € pièce
- meuble casier : 20,00 € pièce
- caisse à pommes : 1,00 € pièce

12. Demande de subvention F.I.C. 2014/Aménagement rue du Docteur Darteyre et de la rue des Peigneurs

M. le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de la voirie de la rue du Dr Darteyre et de la rue des Peigneurs, ces voiries communales sont très dégradées et des interventions d'urgence sont nécessaires sur certaines portions.

Une estimation des travaux a été établie par l'entreprise COUDERT sise à Vernines pour un montant de 290 610,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général au titre du F.I.C. (Fonds d'Intervention Communal) pour l'année 2014, pour le financement de cet aménagement :

- Coût de l'opération : 290 610,00 € HT
- Subvention FIC 32 % : 92 995,20 € HT
- Autofinancement de la commune : 197 614,80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate M. le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre du programme F.I.C. 2014 pour l'aménagement de la rue Docteur Darteyre et de la rue des Peigneurs et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

13. Participation des parents séances piscine / Ecole de Saint-Sandoux année scolaire 2013-2014

Monsieur le Maire fait part au conseil de la délibération du conseil communautaire d'Allier Comté Communauté, concernant les tarifs d'occupation de la piscine de Longues pour les élèves de l'école publique de Saint-Sandoux pour l'année scolaire 2013-2014. Cette tarification s'élève à 4,00 € par enfant et par séance, soit le même tarif que l'année précédente.

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la commune de la moitié des frais, soit 2,00 € par enfant et par séance. La participation des familles s'élèverait alors à la somme de 2,00 € par enfant et par séance, 11 séances sont prévues au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour la prise en charge par la commune de la moitié des frais d'utilisation de ladite piscine, soit 2,00 € par enfant et par séance,
- Fixe la participation des familles à 2,00 € par enfant et par séance soit 22,00 € par enfant pour les 11 séances prévues,
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation de la piscine pour l'année 2013-2014 avec la Communauté de communes Allier Comté Communauté

Comme les années précédentes, cette participation sera encaissée au secrétariat de mairie dans le cadre de la régie piscine.

14. Convention constitutive de groupement avec la ville de Clermont-Ferrand Capture-Transport d'Animaux et Fourrière Animale :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le contrat actuel liant la commune avec la Société Chenil Service en date du 16/03/2010 relatif à la gestion de la fourrière animale. Ce contrat est renouvelable annuellement, pour une durée maximale de 4 ans.

La ville de Clermont propose aux communes une convention de groupement de commandes visant à confier la prestation « fourrière animale » à la Société Chenil Service au tarif unique de 0,83 € HT par habitant et par an à compter du 01/01/2015. Ce qui permettrait d'obtenir la même prestation à moindre coût. Il conviendrait de statuer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour résilier le contrat actuel liant la commune à la Société Chenil Service à compter du 16/03/2014,
- Mandate Monsieur le Maire pour établir un nouveau contrat avec la Société Chenil Service à compter du 17/03/2014 jusqu'au 31/12/2014,
- Décide d'accepter la proposition d'adhésion à la convention de groupement de commandes proposée par la ville de Clermont-Ferrand pour la prestation fourrière animale auprès de la Société Chenil Service à compter du 01/01/2015.
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les formalités administratives et pour prévoir les crédits nécessaires au budget

15. Questions diverses :

- Le conseil autorise M. le Maire à mettre au rebus l'ancien matériel informatique et téléphonie du secrétariat de mairie et de l'école. Une attestation du maire sera établie pour sortir ledit matériel de l'état de l'actif du budget de la commune.
- **Intervention de Denis FOURNIER :** Des devis ont été demandés pour création d'une crédence sur les murs du cimetière.

- **Intervention de Maryse MAUGUE** : Mesdames Marcelle Guidé, Nicole Paquet, Claudette Pérot et Monsieur Jean-Pierre Guidé exposent leurs œuvres (peintures, aquarelles et céramiques) à la Tour des Forts du 29 septembre au 6 octobre de 15h00 à 18h30. Courant octobre M. BELLISSON exposera ses peintures au centre culturel.
- **Intervention de Maurice ROBERT** : Le repas des aînés aura lieu le samedi 14 décembre au Foyer de Ceyran.
- **Intervention de Martine TYSSANDIER** : Concert de musique classique à l'église de Saint-Sandoux le samedi 14 septembre : Philippe Guidat à la guitare, Alexandre Peronnny au violoncelle et Emmanuel Jarousse à la contrebasse. Ce concert est organisé par l'Association de préservation du patrimoine de Siant-Sandoux. Entrée : 10,00 € gratuit pour les moins de 15ans.
- **Intervention de Laurent FERRERI** : Point sur la réunion du SYCOL (Syndicat de gestion du collège Jean Rostand) : le conseil général reprend en main la gestion des transports scolaires. Une informatisation des données est en cours. Les cartes de transport ont été adressées directement aux familles cette année.
- Le coût des transports scolaires dans le département représente un budget d'environ 19 Millions d'Euro chaque année, soit environ 12 000 € par an par élève avec une participation des familles à hauteur de 12%, soit 130,00. Cette année 38 élèves de la commune utilisent les transports scolaires pour se rendre au collège Jean Rostand.
- **Intervention de Colette CHALAPHY** : L'abri bus situé au bas du Chemin des Chartres a été détérioré. M. le Maire informe le conseil qu'une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie.
- D'autre part, il a été constaté la vitesse excessive des véhicules empruntant le chemin d'accès au puy de Saint-Sandoux, notamment les utilisateurs du site de vol libre. Un courrier sera adressé à Monsieur le président de la Fédération de Vol Libre.
- **Intervention de Laurence LANDILLON** : Les poteaux de foot, dernier projet des élus du conseil des enfants de cette année, pourront-ils être rapidement installés dans la cour de l'école ?

Réponse de M. le Maire : oui l'agent technique les installera prochainement.

Dans la perspective des élections municipales prévues en mars 2014, la mise en place d'un conseil des enfants pour l'année scolaire 2013/2014 apparaît difficilement réalisable. En effet il faudrait que les projets puissent aboutir avant fin février ce qui ne semble pas possible. Le conseil des enfants ne sera donc pas reconduit pour l'année scolaire 2013-2014.

Séance levée à 23h00

Le Maire

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal